

Saec. IX. ineunte. — Regula S. Benedicti.

Saint-Gall, Stiftsbibliothek, 914, fol. 25v.

Page d'un Codex, qui nous a conservé le texte primitif de la règle de S. Benoît. Grandeur: 23,8 x 16,8 cm. Le Codex est copié sur un manuscrit, que Charlemagne avait fait copier sur un autographe de S. Benoît à Montecassino. Cet autographe périt dans un incendie en 896, de même la copie de Charlemagne a été perdue. Notre Codex fut copié par deux moines de Reichenau, Grimald (plus tard abbé de Saint-Gall et archicappellain de Louis le Germanique, voir pl. 59), et Tatto. Lorsque Louis le Débonnaire eut ordonné le rétablissement de la vie monastique sur le modèle de l'abbaye d'Inns (gouvernée par Benoît d'Aniane), l'abbé Haito les envoya à Inna, et Reginbert, alors lecteur et bibliothécaire de Reichenau, leur demanda d'y faire une copie de la règle sur l'exemplaire de Charlemagne. Notre Codex (p. 202) contient encore une copie de la lettre dans laquelle ils annoncent à leur maître l'envoi de la copie, en même temps qu'ils rendent compte de la méthode suivie dans la transcription: Prestantissimo et ineffabili dilectione nominando Reginberto praeceptorum Grimaltus Tattoque supremi auditorum vestrorum discipuli sempiternae felicitatis salutem. . . . Ecce vobis regulam beati Benedicti egregii doctoris, quam benivolens animus vester summo semper optaverat desiderio, direximus, sensibus et sillabis necnon etiam litteris a supradicto patre ni fallimur ordinatis minime carentem. Quae de illo transcripta est exemplare, quod ex ipso exemplatum est codice, quem beatus pater sacris manibus suis exarare ob multorum sanitatem animarum curavit. Illa ergo verba, quae supradictus pater secundum artem, sicut nonnulli autumant, in contextum regulae huius non inseruit, de aliis regulis a modernis correctis magistris colleximus et in campo paginulae e regione cum duobus punctis inserere fecimus. Aliis etiam quae a Benedicto dicata sunt et in neotericis minime inuenta, obolo et punctis duobus consignavimus. Hoc egrimus desideratis vos utramque et secundum traditionem patris etiam modernam habere. Eligite vobis quod desiderabili placuerit animo. Valet in Domino. Voir Scherrer, Verzeichniss etc., p. 333; L. Traube, Textgeschichte der Regula S. Benedicti, dans les Mémoires de l'Académie de Munich, 1890, p. 649. Le manuscrit entier, avec toutes ses notes caractéristiques, a été édité par A. M. Ample et G. Morin, Regulae S. Benedicti traditio etc., Montecassino, 1900.

Minuscule carolingienne. Les lettres sont larges, fortes et formées avec soin. Il y a beaucoup de formes anciennes. Lettres isolées. a prend aussi bien la forme de ce que la forme onciale (1. 2), e n'a qu'une fois la forme brisée, d est souvent rond (dans la grande note marginale). La barre du t est fortement recourbée en avant (8. 9). Abréviations. Pour ut on a le crochet rond, placé sur la dernière consonne (5. 7, 11, 12) en d'autres pages le même crochet se rencontre pour ut dans fort (f. 53v). Pour ut dans la finale ut on a un trait oblique (18); le même signe est aussi utilisé pour ut dans la finale ut (f. 5). ut = autem (5). En d'autres pages du manuscrit nous avons remarqué de nombreuses abréviations par suspension et contraction, par exemple dic = dicit, venit = venerunt (f. 3v), om = omnes (f. 5v), vrs = vestras (f. 2v), etc. Les abréviations pour per, pro, pro (f. 1v, 2v, 53v); de plus qd = quod (f. 7), ul = vel (f. 5v), q avec un trait ondulé coupant la queue pour qui (f. 5v, 5v). Beaucoup de ligatures. Voir et (3), et (1), fr (2), ut (1-16), re (7-9), et (3), et (2). Signes critiques. Ligne 6: kl, qui manquait

et iam digesti surgant. Quod vero restat post vigiliis a fratribus qui psalterii vel lectionum aliquid indigent, meditationi inserviant. A Pascha autem usque ad supradictas: No i hembres i sic temperetur hora — ut i vigiliarum agenda i parvissimo intervallo quo fratres ad necessaria naturae exeant: i Mox matutini qui incipient luce agenda sunt subsequantur. VIII Quantii psalmi dicendi sunt nocturnis horis, 2) Hiemis tempore suprascripto — inprimis i versus tertio dicendum: Domine labia mea aperies et os meum adnuntia i vel laudem tuam. Cui subiungendus est tertius psalmus et gloria. Post hunc psal-

et iam digesti surgant. Quod vero restat post vigiliis a fratribus qui psalterii vel lectionum aliquid indigent, meditationi inserviant. A Pascha autem usque ad supradictas: No i hembres i sic temperetur hora — ut i vigiliarum agenda i parvissimo intervallo quo fratres ad necessaria naturae exeant: i Mox matutini qui incipient luce agenda sunt subsequantur. VIII Quantii psalmi dicendi sunt nocturnis horis, 2) Hiemis tempore suprascripto — inprimis i versus tertio dicendum: Domine labia mea aperies et os meum adnuntia i vel laudem tuam. Cui subiungendus est tertius psalmus et gloria. Post hunc psal-

*) Tel était le texte primitif et c'est à ce texte que se rapporte la correction en marge; une main postérieure a changé b en v. *) Les chiffres du chapitre et le titre sont à l'encre rouge.

Saec. IX. — Sedulius, Carmen paschale.

Saint-Gall, Stiftsbibliothek, 242, p. 188.

Voir Joh. Huemer, Sedulii opera omnia, dans le Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum, X, Vienne 1885, p. 42 et 44; Scherrer, Verzeichniss etc., p. 89. — Dans ce manuscrit les signes grammaticaux sont particulièrement remarquables. Nous avons déjà rencontré des signes de ce genre dans le Codex de Priscien de Saint-Gall (pl. 50), pourtant ils y sont moins nombreux et plus simples de forme. Le but de ces signes était d'indiquer les rapports grammaticaux des mots et d'éclaircir ainsi la construction des phrases. Par exemple, dans le premier vers on a sur latum et sur orbem le même signe: cela indique le rapport de ces deux mots; dans le second vers on a aussi des signes, qui correspondent entre eux, sur apostolici et honoris, dans le second et le troisième vers sur duodeni et apex. Voir F. Hauthal, Über den Codex Heinianus des Horaz, Bonn 1847, p. 32, cité par L. Traube, Neues Archiv, 29, 1904, p. 566; G. Vitelli et C. Paoli, Collezione Fiorentina, pl. 4 et 34 (ces planches donnent des reproductions du Boèce de la Laurentienne LXXVII, 19 et de l'Ovide de la Laurentienne XXXVI, 12, qui possèdent aussi des signes grammaticaux); voir aussi C. Paoli, Programma scolastico, I, 34, et R. Ehwald, Aldhelms Gedicht De virginitate, dans le Programme du gymnase Ernestinum de Gotha, Gotha 1904, p. 5, note 1. Ehwald dit que le bibliothécaire Hildephonse d'Arx de Saint-Gall avait déjà reconnu la vraie signification de ces signes, comme en fait foi la remarque qui se lit sur la feuille d'avant-propos du Codex Sangallensis 242; nous devons le renseignement sur cet écrit à M. le bibliothécaire Jacob Werner de Zürich.

Minuscule carolingienne. Dans cette minuscule d'une forme déjà très avancée, se rencontrent très souvent l'a ouvert et le N majuscule. On remarquera aussi que le plus souvent on emploie le d rond. L'Explicit et l'Incipit (10, 11) ainsi que le commencement de chaque vers sont écrits à l'encre rouge en capitales et onciales. Les lettres isolées. Le plus souvent le t est oncial, souvent pourtant il est ouvert, en particulier à la fin et au commencement des mots (4 5 8). Dans le corps de l'écriture d est presque toujours rond, rarement droit (12 13 19); dans les gloses pourtant le plus souvent il est droit (9 14 15). u dans le corps de l'écriture est majuscule (1. 2), dans les gloses il est le plus souvent minuscule (9 10 17 23). r ordinairement descend un peu au-dessous de la ligne (12 13). n est souvent pointu aussi bien au commencement que dans le corps du mot (annus 4, vovendo, 9). Abréviations. Pour ut on a le crochet rond (7-9). Voir en outre l'abréviation par suscription de l'a ouvert (supra, 23, glose marginale à gauche) et par

suscription de l'o (nota, 14, glose marginale à droite). L'abréviation de sed (15, glose marginale de droite) mérite une attention particulière: elle se compose d'un s avec un crochet rond, comme dans les manuscrits de droit (voir la table de ces abréviations dans l'Introduction); de là sans doute la forme postérieure de 184 et celle-ci a peut-être été l'occasion que plus tard la finale et en beaucoup d'autres mots a été aussi remplacée par t, par exemple pat; = pater, pl; = placet, vi; = videlicet. On remarquera encore l'abréviation pour quique (19), qui se présente de la même manière que dans les manuscrits de droit. Dans les gloses, l'on remarquera encore les abréviations suivantes: i = id est (16, 25), un l barré pour vel (3, 15), s = scilicet (3, 17). Dans la ligature et r a la forme allongée et pointue (5, 9 14 16). Devant la ligne 15 on a comme signe de renvoi un o barré (qui dans les Nécrologes signifie obit); un signe correspondant se trouve à droite en marge avant la longue glose.

Tempora ceu totidem latum sparguntur in orbem. Sic et apostolici semper duodeni honoris Fulget apex numero, mensis imitatur i) et horas, scilicet in Omibus ut rebus totus tibi militet annus. 5 Hinc igitur veteris recolens exordia mortis ad vitam prospero novam lacrimasque serendo restaurata per Christum Gaudia magna metum: nam qui deflemus in Adam) Semina mittentes), mox exultabimus) omnes Portantes nostras Christo veniente maniplos, bona acta Maniplos dicere quod impliet et manum. 10 Explicit liber veteris testamenti. Incipit liber novi testamenti. Primum. eiecerat videlicet Adam Expulerat primogenitum sevisissimus anguis amens Florigera de sede virum blandique saporis scilicet ab iriamonto — Senus est: non tantummodo solus Adam eiecerat et de paradiso sed et eiusque genus humanum u que ad incarnationem Domini. 15 Nec solus merita praesumptor senserat iram mortem Mortali sub lege iacens, sed praesus ab ipso id est Adam Hamanus simul omne genus. Hec noxia coniux! scilicet es Noxia tu coniux magis an draco perfidus ille? scilicet es Perfidus ille draco, sed tu quoque noxia coniux dignum. 20 Pro dolor! Aeterni fuerunt duo. Crescere postquam Coepit origo, perit elademque a semine stupuit. aetas illius Adam scilicet in Quid numerosa dies, quid tempore proderat illo sine more. Cerere nongentos ultra feliciter annos videre Progeniemque senum decimam spectare nepotum superata scilicet cum id est novissimis 25 lamque suum nescire genus: cum victa suppressis

*) Le mot est corrigé par un N suscrit, de sorte qu'on devrait lire imitatur; mais on aurait dû mettre imitatus, comme le glossateur a indiqué par la glose interlinéaire vel ius. *) Corrigé. *) Corrigé.